Grille des spécifications							
GROUPE	S ET CL	ASSES	D'USA	GES			
H Habitation							
Ha Unifamiliale	Х						
Hb Maison mobile et unimodulaire							
Hc Roulotte de voyage et roulotte							
motorisée							
Hd Unité de parc							
He Bifamiliale							
Hf Multifamiliale (3 à 8 logements)							
Hg Multifamiliale (9 logements et +)							
C Commerce							
Ca Service associé à l'usage habitation	Х						
Cb Commerce et service sans impact							
Cc Commerce et service avec impact							
Cd Commerce et service							
d'hébergement et de restauration							
I Industriel							
la Industrielle sans impact							
Ib Industrielle avec impact							
P Public et institutionnel							
Pa Publique et institutionnelle							
Pb Équipement d'utilité publique							
REC Récréation							
RECa Parc et espace vert							
RECb Installation sportive et							
récréation intensive							
RECc Équipement pour récréation							
extensive							
BA Boisé et agricole							
BAa Exploitation forestière							
BAb Exploitation agricole							
CN- Conservation							
CN Conservation							
IMPLANTATION ET CAR	ACTÉRIS	STIQUES	DU BÂ	TIMENT	PRINCIP	AL	
Mode d'implantation							
Isolé	Х						
Jumelé							
En rangée							
Marges minimales (mètres)							
Avant	6,0						
Latérales	2,0						
Arrière	7,5						
Coefficient d'emprise au sol (max.)	Note 1						
Hauteur du bâtiment (max.) (mètres)	8,0						1
		LOTISSE	MENT				
Superficie m² (min.)	3000						
Largeur (min.)	50,0						1
Profondeur (min.)	40,0						<u> </u>
CONDITIONS D'ÉMISSION E		IIS ET DIS	SPOSIT	IONS PA	RTICUL	ÈRFS	
Raccordement à l'aqueduc et à l'égout			. 5511				
Raccordement à l'aqueduc							
Raccordement à l'égout						<u> </u>	
Aucun service	Х						1
	^						1
Rue privée							
Rue publique	Х						-
Projet intégré d'habitation	1				-		1
Plan particulier d'urbanisme	-						-
Notes		1			ĺ		

Zone 84-H Notes Note 1 : Le coefficient d'occupation au sol (COS) pour les terrains de moins de 1 500 m² est de 0,3. Pour les terrains de 1 500 m² et plus, la superficie d'occupation autorisée est établie en fonction de la superficie de terrain selon l'équation suivante : Superficie d'occupation autorisée = 64 x Ln (superficie du terrain) – 21 Usage(s) spécifiquement autorisé(s) Usage(s) spécifiquement prohibé(s)

Ville de Fossambault-sur-le-Lac